

001603

N° 001603 /MFPMA/DGFP/DC/sa

Abidjan, le 08 JUIL 2021

**LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE**

Il est ouvert, au titre de l'année 2021, des **concours professionnels exceptionnels de promotion, sur étude de dossiers**, des fonctionnaires du **grade A4 au grade A5, pour deux cent treize (213) postes budgétaires**.

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires de grade A4 justifiant d'au moins sept (07) ans d'ancienneté dans ledit grade au 1^{er} janvier 2021 et relevant des emplois ci-après :

- Médecin Généraliste ;
- Pharmacien Généraliste ;
- Chirurgien-dentiste Généraliste ;
- Vétérinaire.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, **www.fonctionpublique.gouv.ci**, **lundi 21 juin au vendredi 23 juillet 2021**.

Le dossier de candidature à joindre en un fichier unique en ligne devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de l'acte de nomination dans l'emploi de grade A4 ;
- une copie du certificat de première prise de service ;
- un curriculum vitae certifié sincère datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie de l'acte de nomination dans les fonctions occupées, éventuellement, et telles que figurant au CV ;
- une attestation de présence signée par le Directeur des Ressources Humaines ou le supérieur hiérarchique délivrée en 2021 ;
- le reçu de paiement de la demande de l'attestation de non sanction disciplinaire **de l'année 2021** ;
- le reçu de paiement en ligne des droits d'inscription fixés à quarante-sept mille cinq cent (47 500) FCFA ;
- une fiche de description des tâches d'une (01) page maximum ;
- la fiche de candidature.



La publication des résultats est faite sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration www.fonctionpublique.gouv.ci.

Références : 1- article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- annexe du décret n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par le décret n°2016-1141 du 21 décembre 2016.



Anne Désirée OULOTO